



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté lors du Comité syndical du vendredi 1^{er} mars 2019 à 17h30

A – Contexte général : situation du syndicat mixte

L'année 2018 a correspondu pour le ST2B au démarrage de la délégation de service (DSP) public du réseau de transport Le Fil confiée à la société Bus Est Briey, filiale du groupe Transdev : le 1^{er} janvier pour les lignes régulières Fil 1 à 3 et Fil 101 à 105, au mois de mai pour le transport à la demande, et enfin le 3 septembre pour le réseau de lignes scolaires.

En parallèle, le ST2B a entamé en 2018 plusieurs chantiers qui vont trouver une concrétisation en 2019 : l'acquisition et la rénovation du futur siège social rue Foch à Val de Briey, le service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) et le réseau de bornes de charge et de voitures électriques en autopartage.

Le ST2B se fixe donc trois objectifs prioritaires pour l'année 2019 :

- Consolider la DSP en termes budgétaire (maîtrise du cadre financier) et commercial (efficacité du réseau) ;
- Déployer les nouvelles offres de service mobilité prévues dans et hors DSP ;
- Achever la réhabilitation du bâtiment dédié au futur siège social et à l'agence commerciale.

Ces objectifs doivent être traduits financièrement dans le budget pour l'année 2019, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Les orientations budgétaires détaillées ci-dessous doivent nous aider dans ce travail de traduction.

B – Orientations budgétaires du syndicat mixte en 2019

a) Recettes de fonctionnement

- *Fiscalité (versement transport)*

Le budget 2018 a été construit avec une recette de versement transport (VT) de 1,6 M€ (au taux de 0,60%), soit environ 134 000 euros de recette mensuelle. Le ST2B a finalement enregistré en 2018 une recette mensuelle moyenne de 153 864 euros, pour un total annuel de 1 846 000 euros, confirmant ainsi la dynamique de cette base fiscale observée depuis 2015.

Aucun élément ne nous permet cependant d'affirmer que ce niveau de recette fiscale sera atteint en 2019.

Le ST2B peut donc raisonnablement construire son budget 2019 avec un objectif de recette de VT fixé à 1,6 M€.

- Dotations de compensation

Les dotations de compensation issues des conventions de transfert signées en 2015 avec les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse ont représenté en 2018 une recette totale de 3 172 971 euros.

C'est la Région Grand Est, dorénavant compétente en matière de transport de personnes, qui a en charge l'application de ces conventions de transfert. Un avenant signé en 2018 entre la Région et le ST2B a modifié le montant initial de dotation qui concernait les transports scolaires sur Boulogny : établi à l'origine à 113 000 euros, celui-ci a été corrigé suite à une erreur d'appréciation du Conseil Départemental de Meuse. Cette dotation est dorénavant fixée à 91 666 euros.

Rappelons que le montant de ces dotations est fixe (hors correction comme ci-dessus) et actualisable uniquement lors d'une modification du taux de dotation générale de décentralisation (DGD) versée par l'Etat aux régions (taux gelé depuis plusieurs années).

Le ST2B peut donc tabler sur une recette de dotation de compensation de 3 150 000 euros pour 2019.

- Autres recettes

Le ST2B a encaissé jusqu'au 1^{er} janvier 2018 les recettes de vente de titres de transport sur son réseau scolaire (dérogation carte JEF) et sur son ancien réseau de lignes régulières (environ 34 000 euros en 2017). Le passage en DSP début 2018 attribue contractuellement les recettes commerciales au délégataire, qui assume le risque commercial lié à la délégation de service public. Un reliquat de recette d'environ 9 000 euros a encore été encaissé en 2018. Ce ne sera plus le cas en 2019.

La DSP prévoit également qu'un ensemble de biens est mis à disposition du délégataire (Bus Est Briey) par le délégant (le ST2B) : véhicules, système billettique, agence commerciale, poteaux d'arrêt. En contrepartie de cette mise à disposition, le contrat de concession engage le délégataire à verser annuellement au ST2B une redevance annuelle de 35 863 euros.

Le ST2B disposait par ailleurs jusque juillet 2018 de recettes issues de conventions signées avec les communes du ressort territorial dans le cadre d'un marché public pour la réalisation du transport méridien d'élèves. Un nouveau marché public a permis de relancer cette prestation début 2019, mais seules deux communes aujourd'hui sont concernées pour une enveloppe d'environ 5 000 euros TTC.

Rappelons que les communautés de communes membres du syndicat mixte ne versent aucune contribution de fonctionnement au syndicat mixte.

- Evolution de la trésorerie et de l'épargne nette

Le ST2B dispose depuis le début de son activité d'une trésorerie qui s'est rapidement constituée, avec des recettes de VT dont la croissance s'est révélée de manière attendue supérieure à l'évolution des dépenses d'exploitation. Entre janvier 2016 et décembre 2018, la trésorerie du ST2B a oscillé entre 1 et 2 M€ (1,56 M€ au 31 décembre 2018).

Les fonds propres du syndicat mixte (alimentés notamment par l'épargne nette issue de la section fonctionnement) s'élevaient à 2,1 M€ fin 2017. Il avait été annoncé que ces fonds propres seraient mobilisés en 2018 pour financer les investissements liés au démarrage de la DSP : la participation à l'acquisition de dix véhicules mis à disposition du délégataire, l'acquisition et la réhabilitation du siège social/agence commerciale ont mobilisé nos fonds propres à hauteur d'environ 850 000 euros, ramenant leur niveau à 1,25 M€ fin 2018. Le reste de ses investissements sera payé par emprunt (cf. point C – Programmation des investissements).

La constitution d'épargne nette en 2018 a par ailleurs été quasi-nulle (12 237 euros, contre 502 914 euros en 2017), soit un taux d'épargne nette proche de zéro, contre 8,8% en 2017. Comme cela était également prévu, cette marge a été mobilisée en 2018 pour assurer la transition entre les anciens marchés publics scolaires (payés jusqu'en juillet 2018) et la DSP (payée depuis janvier 2018), l'optimisation financière des lignes régulières et scolaires apportée par la DSP ne fonctionnant pleinement qu'à partir de septembre 2018.

Cette épargne doit se reconstituer en 2019 et dans les années suivantes en oscillant entre 5 et 8%.

b) Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel

L'équipe de salariés du syndicat mixte s'organise actuellement de la manière suivante :

- Un directeur, agent contractuel de catégorie A depuis mai 2017 (CDD de trois ans) au grade d'attaché principal. A temps complet (dont 0,2 ETP de mise à disposition au Pays du bassin de Briey).
- Une coordinatrice du réseau de transport public de voyageurs, agent titulaire de catégorie C depuis mai 2017, au grade d'adjoint administratif. A temps complet.
- Une secrétaire à temps partiel (0,22 ETP), mise à disposition par l'association du Pays du bassin de Briey.
- Une comptable à temps partiel (0,24 ETP) en emploi accessoire, agent titulaire de la commune de Val de Briey,

Au final, l'équipe du ST2B correspond à 2,26 ETP pour un coût annuel d'environ 151 777 euros. Cette somme intègre également un renforcement ponctuel de l'équipe durant l'été (6 semaines, soit + 0,14 ETP sur l'année) par un poste chargé d'aider à la gestion des inscriptions au transport scolaire.

Les charges de personnel représentent donc en 2018 2,99% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est envisagé de renforcer l'équipe en 2019 par un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet chargé de faire équipe avec la coordinatrice du réseau, notamment sur la gestion administrative des 5 000 dossiers scolaires.

Les conventions d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey seront reconduites en 2019. Elle permet de mutualiser les postes de direction et de secrétariat, ainsi que les frais liés aux locaux et aux matériels partagés (coût de 5 770 euros en 2018 pour le ST2B). Une convention d'assistance est également conclue avec la commune de Val de Briey pour permettre l'activité de l'agent comptable (3 000 euros en 2018).

▪ Dépenses liées aux services de transport

Le contrat de concession de la DSP prévoit en 2019 le versement au délégataire d'une contribution financière forfaitaire (CFF) de 3,495 M€ HT, hors actualisation contractuelle. Des discussions sont en cours depuis plusieurs mois avec notre délégataire concernant la rédaction d'un avenant intégrant des modifications d'offres. Le ST2B bénéficie pour cela d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par un cabinet spécialisé qui analysera également le rapport d'activités fourni par le délégataire et proposera des outils de contrôle de gestion.

Le contrat intègre également le paiement des options pour le transport vers les classes spécialisées type ULIS et SEGPA, l'entretien du mobilier urbain (poteaux) pour un total de 127 822 euros HT. L'activation de l'option « laboratoire de mobilité Agora », pour un montant de 91 340 euros, fait également partie des discussions en cours avec le délégataire.

Le ST2B finance également au délégataire le montant de sa taxe sur les salaires et de sa contribution économique territoriale pour un montant estimé à 60 000 euros. Dans un même temps, le délégataire déduira la compensation qu'il percevra pour son activité au titre du CICE, pour un montant estimé à 74 000 euros.

Le ST2B versera également une compensation tarifaire pour la gratuité du transport scolaire et des titres de transport sociaux estimée contractuellement à 304 000 euros pour 2019.

Les autres dépenses de fonctionnement liées à l'activité transport :

- Le coût de fonctionnement annuel du système billettique de nos lignes scolaires et régulières (Ubi 2School/2Place) s'élève à 60 000 € HT ;
- Le fonctionnement du système de gestion des transports scolaires (E-Citiz/Edulog) s'élève à 30 800 euros HT ;
- Par ailleurs, les autres projets du ST2B de mise en œuvre de nouveaux services dédiés à la mobilité (flotte de 50 vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée (LDD) et 5 voitures électriques de service en autopartage) nécessiteront un budget dédié à la gestion et à la maintenance :
 - Service de LDD VAE : convention avec l'association SOLAN, location du local sur la base de Serry, campagne de promotion, convention maintenance et entretien des VAE : 30 000 euros. Des recettes de location des VAE sont attendues.
 - Service d'autopartage de voitures de service électriques : contrat de maintenance et de location de batterie, outil numérique de gestion de flotte en autopartage : 15 000 euros. Des recettes de mise à disposition des véhicules aux employeurs partenaires sont attendues.
- Un budget étude et ingénierie sera maintenu en 2019, afin d'assurer plusieurs missions (enveloppe prévisionnelle de 90 000 euros, des subventions sont recherchées) :
 - Elaboration d'un schéma directeur cyclable ;
 - Elaboration d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) s'appuyant sur le nouveau réseau Le Fil, accompagné d'une étude de mise aux normes des arrêts prioritaires ;
 - Missions de contrôle de l'activité et du service rendu par le délégataire de la délégation de service public ;
- Un budget de 10 000 euros sera alloué au dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;

- Un budget de 50 000 euros sera alloué au dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition d'abribus ;
- Un budget de 3 000 euros sera dédié à la maintenance, à l'exploitation et à la supervision des cinq bornes de charge.
 - Autres dépenses
- Location boutique commerciale à Val de Briey : 10 000 euros. Cette location s'achèvera avec la mise en service au second semestre du bâtiment rénové et de son agence commerciale rue Foch à Val de Briey ;
- Un véhicule de service en location longue durée ;
- Dépenses administratives diverses. Les dépenses concernant le siège social actuel (loyer, fluides, reprographie, fournitures, télécommunications...) continuent à être mutualisées avec le Pays du bassin de Briey. Ce sera également le cas dans le nouveau siège.

C – Programmation des investissements

- Dette

Le syndicat mixte a engagé en 2019 un emprunt de 1,9 M€ sur une durée de 180 mois (15 ans) au taux fixe de 1,59%.

C'est le premier emprunt décidé par le ST2B, qui ne dispose actuellement d'aucune dette. Il participe au financement des dix véhicules de type autocar mis à disposition de notre délégataire dans le cadre de la DSP, pour lesquels ce dernier nous verse une redevance. Il participe également au financement des travaux du futur siège social.

L'activité du ST2B à moyen terme ne devrait pas nécessiter de nouveaux recours à l'emprunt pour le financement d'investissements.

- Recettes d'investissement

Des subventions TEPCV sont acquises pour le financement des vélos à assistance électrique, des voitures électriques et des bornes de charge, à hauteur de 80% du coût d'investissement (283 200 euros).

Les recettes d'investissement hors subventions proviendront donc cette année de virements de la section de fonctionnement, sauf pour les travaux d'aménagement du bâtiment rue Foch.

Des subventions à hauteur d'environ 40% (Etat, Région, Département, certificats d'économie d'énergie) ont été obtenues pour les travaux d'aménagement du futur siège social.

- Dépenses d'investissement

Projet restant à engager (report de dépenses en partie déjà budgétées en 2018) :

- Enveloppe de travaux pour le siège social et la nouvelle agence commerciale : 400 000 € ;
- Acquisition de 5 véhicules électriques : 108 000 euros HT ;
- Acquisition et installation de cinq bornes de recharge : 45 000 euros HT ;
- Acquisition de 37 vélos à assistance électrique (13 sont déjà acquis) : 47 000 euros HT ;
- Acquisition de nouveaux poteaux d'arrêt pour le réseau : 30 000 euros HT.